VERTUO
votre partenaire solaire

AGRICULTEURS

Améliorez vos conditions de travail et modernisez votre exploitation, en finançant vos projets avec le photovoltaïque !

Nos offres

#1 TIERS INVESTISSEMENT

VERTUO Energie investit dans votre nouveau bâtiment : vous bénéficiez d'un nouvel outil de travail fonctionnel et adapté sans toucher à votre trésorerie. Avec le bail à construction, votre bâtiment est financé tout ou en partie par VERTUO et est gratuitement mis à votre disposition pendant toute la durée du bail. A l'issu du bail, vous en devenez gratuitement propriétaire.

#2 LOCATION DE TOITURE

Vous souhaitez construire un bâtiment neuf et en rester seul propriétaire ou rénover une toiture déjà existante : VERTUO loue votre toiture avec un bail emphytéotique et vous verse un loyer annuel. Vous bénéficiez alors d'un revenu complémentaire sans avoir à vous soucier de la production photovoltaïque ni de la maintenance.

#3 AUTOCONSOMMATION

Consommez votre propre production d'électricité afin de réduire vos factures. Vous pouvez ainsi augmenter les bénéfices de votre exploitation rapidement et gagner en indépendance énergétique. VERTUO vous accompagne et vous guide afin de trouver la solution optimale en fonction de vos objectifs, de vos habitudes de consommation et de votre budget.

#4 INVESTISSEMENT

Investir dans le photovoltaïque peut offrir des rendements plus élevés que les placements bancaires traditionnels à long terme. Alors pourquoi pas vous ? VERTUO étudie et construit avec vous votre projet entre 100 et 500 kWc afin d'optimiser votre rendement et ainsi votre rentabilité.

Contactez-nous vite pour explorer toutes les possibilités !

04 51 22 07 30

contact@vertuoenergie.fr

Toutes nos offres peuvent être déclinées sur

TOITURE
En installant votre centrale sur votre bâtiment existant ou sur un bâtiment à construire.

OMBRIERE
Permettant d'abriter les véhicules des intempéries (pluie, neige, grêle) et même de retrouver une voiture avec une température de l'habitacle acceptable lors d'épisodes de canicule. Nous pouvons également coupler des bornes de recharge à votre installation.

AU SOL
Si votre bâtiment ne peut pas supporter la charge des panneaux, nous pouvons envisager des solutions au sol.

Suivi personnalisé et accompagnement technique

1. **Signature PM du bail** — 0 mois
2. **Dépôt du permis de construire** — 1 mois
3. **Acceptation du permis de construire** — 4/7 mois
4. **Demande de raccordement & blocage des tarifs achat** — 5/8 mois
5. **Proposition Technique et financière ENEDIS** — 8/14 mois
6. **Signature du bail définitif + Réalisation du terrasemment** — 9/15 mois
7. **Plots en béton** — 11/17 mois
8. **Montage du batiment** — 12/18 mois
9. **Montage des panneaux photovoltaïques** — 14/20 mois
10. **Consuel** — 16/22 mois
11. **Mise en service ENEDIS** — 19/36 mois

RGE QualiPv

Installateur qualifié IRVE

VERTUO
votre partenaire solaire

1 rue Ernest-Jean Bapt
ZA la Fontanille
63370 LEMPDES

04 51 22 07 30

contact@vertuoenergie.fr